

nous ne pouvons pas poursuivre nos travaux. L'assentiment de l'honorable député est parvenu trop tard. Certains de nos collègues ont déjà indiqué qu'ils ne consentent pas à ce que le débat se poursuive après dix heures.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, il importe, je pense que quelque âme privilégiée d'en face nous dise ce que seront nos travaux demain.

**L'hon. M. Turner:** Je crois savoir, monsieur l'Orateur, que le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre en a déjà donné une idée.

**M. Bell:** Peut-on nous assurer que cette mesure législative ne sera pas à l'étude demain?

**L'hon. M. Turner:** Je ne sais pas de quoi nous pouvons être sûrs ce soir, mais sauf erreur, nous étudierons demain le bill sur le financement du CN.

### LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

#### LA CONSOMMATION—LE PROJET DE HAUSSE DES PRIX DES MACHINES AGRICOLES DE LA WHITE MOTOR COMPANY

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, le 16 novembre, j'ai posé au ministre de la Consommation et des Corporations la question suivante:

Comme la compagnie White Motor, anciennement la Cockshutt, annonce que le prix de vente de ses machines agricoles est susceptible d'une majoration générale de 7 p. 100 en 1971, le ministre déferera-t-il le cas à la Commission des prix et des revenus...

● (10.00 p.m.)

La question supplémentaire suivante a été posée au ministre:

Le ministre dirait-il à la Chambre et aux Canadiens s'il prendra l'initiative de vérifier les profits des fabricants de machines agricoles?

Le ministre avait répondu à ma première question que la compagnie devrait observer les critères de fixation des prix dont il a été convenu en février dernier, mais que si elle hausse ses prix comme je l'avais indiqué, la Commission des prix et des revenus s'en occuperait. Voici ce qu'a répondu le ministre à ma question supplémentaire:

Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas bien la question. La Commission des prix et des revenus a bien précisé que les compagnies dont les hausses de prix dépasseraient les limites des critères reconnus feraient l'objet d'une enquête.

[M. l'Orateur.]

Le ministre a déclaré qu'il ne comprenait pas ma question, mais j'aimerais lui assurer que les agriculteurs comprennent bien ce que je voulais dire. Les agriculteurs savent pourquoi on les tracasse en ce moment. Ils savent qui contrôle réellement le prix des machines aratoires, et la Commission Barber sait aussi ce qui se passe. Le rapport de la Commission Barber sur les prix des machines agricoles traite du mécanisme des prix. On y signale la complicité et de l'intervention de la part de sociétés multinationales, le manque de protection du consommateur de la part du gouvernement, et le fait qu'il se passe des choses tout à fait illégales. Telle est l'opinion de la Commission Barber sur les prix des machines agricoles.

D'après le ministre, la société devrait se conformer aux critères arrêtés en février dernier en matière de prix, mais le rapport Barber signalait que, dans une large mesure, ces sociétés multinationales sont indépendantes vis-à-vis du gouvernement de chaque pays. Il n'existe aucun gouvernement qui puisse exercer un contrôle sur ces fabricants de machines agricoles, et les mots de réconfort du ministre sonnent faux.

M. Barber a recommandé au gouvernement de demander à la Direction des enquêtes sur les coalitions de réexaminer les conclusions de la Commission et d'en discuter avec ses homologues américains, britanniques et ceux d'autres pays, en vue d'aviser aux mesures à prendre. M. Barber a en outre recommandé au gouvernement, au cas où les sociétés manqueraient de coopération, de négocier avec des fabricants dont les frais sont peu élevés et qui ne sont pas sur le marché canadien. Le ministre comprend sûrement l'expression «frais à la consommation» et il se rend compte que si la White Motor Company, mieux connue sous le nom de Cockshutt, prévoit hausser le prix de ses machines agricoles de 7 p. 100 en 1971, c'est le moment d'agir.

A mon avis, le ministre devrait intervenir dès aujourd'hui auprès de la Commission des prix et des revenus. Il devrait lui ordonner d'entreprendre une enquête aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ou peut-être pourrait-il s'en charger lui-même? Nous savons tous qu'un autre pays a voulu importer des tracteurs au Canada et qu'il s'est trop souvent heurté à un refus. L'URSS, par exemple, a essayé d'importer des tracteurs au Canada. Un court article de journal laisse entendre qu'Agriweek a mis en doute les constatations de la Commission royale d'enquête relative aux machines agricoles. L'article est ainsi conçu:

On y a signalé en janvier dernier que les cultivateurs canadiens sont forcés par de grandes compagnies internationales de payer un prix excessif pour les tracteurs et autres instruments.

On constate un fait particulièrement étrange, note Agriweek, dans l'origine des tracteurs que nous avons offerts pour remédier à la fâcheuse situation du cultivateur.

Nous savons que les cultivateurs canadiens sont surveillés par des compagnies internationales réputées de machines agricoles. Nous savons aussi que d'autres tracteurs pourraient être importés au Canada à meilleur marché que ceux que l'on offre actuellement aux cultivateurs canadiens. Je pense très sérieusement qu'il incombe au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) d'entamer une enquête sur les prix des machines agricoles, afin que le consommateur qui achète un tracteur soit protégé contre des vols de ce genre de la part de ces compagnies internationales de machines agricoles.